

CERCOP - Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERCOP - Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033223

HAL Id: hceres-02033223

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033223>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études et de Recherches Comparatives
Constitutionnelles et Politiques (Cercop) – EA 2037
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Montpellier 1

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études et de Recherches Comparatives
Constitutionnelles et Politiques (Cercop) – EA 2037
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Montpellier 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

juin 2010

Unité



Nom de l'unité : Centre d'études et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques
(CERCOP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 2037

Nom du directeur : M. Dominique ROUSSEAU

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cezanne

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Université de Versailles Saint-Quentin

M. Philippe AUVERGNON, CNRS, Bordeaux 4

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...):

M. Bernard BEIGNIER, CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier 1



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le 26 janvier 2010 au matin, après une rapide présentation des membres de l'équipe du CERCOP et des axes majeurs de recherche de cette unité par son directeur, M. Dominique ROUSSEAU, une discussion cordiale s'est engagée entre les experts et les enseignants-chercheurs qui a permis au Comité d'obtenir les réponses aux questions qu'il estimait devoir être précisées. Cette discussion a été suivie d'un entretien avec les doctorants du CERCOP. Ceux-ci ont témoigné d'une satisfaction certaine quant au fonctionnement de l'unité et à l'aide qu'ils en reçoivent pour leurs recherches. Ils ont souligné la disponibilité des enseignants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créé en décembre 1987, le CERCOP est situé dans les locaux de la Faculté de droit ; tous les professeurs disposent d'un bureau et les maîtres de conférence d'un bureau pour deux. Il existe un secrétariat et une bibliothèque équipée d'ordinateurs à laquelle peuvent accéder des chercheurs et des étudiants.

- Equipe de Direction :

Le directeur de l'Unité est M. Dominique ROUSSEAU, membre de l'Institut universitaire de France, assisté d'un comité de direction comprenant MM. Alexandre VIALA, Jérôme ROUX, Pierre-Yves GADHOUN, MM. Eric SALES, Guillaume MERLAND, Julien BONNET et Simon DE CHARENTENAY.

- Effectifs de l'unité (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	9
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	23	24
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le CERCOP est l'un des unités de recherche dédiées au droit constitutionnel, de réputation nationale et européenne. L'articulation entre l'enseignement et la recherche qu'il promeut, grâce à une équipe qui comprend 4 PR et 5 MC et qui repose sur 21 doctorants, fait du droit constitutionnel l'une des matières juridiques où s'illustre l'université de Montpellier 1.

Poursuivant une politique active de présence dans la discipline par l'organisation de colloques réguliers, une université d'été annuelle, et de nombreuses publications, le CERCOP dispose d'un soutien administratif réduit, mais dont l'efficacité est d'autant plus sollicitée (I AI, AC).

- Points forts et opportunités :

Equipe très soudée.

Originalité des thèmes de recherche.

Partenariat important avec les institutions constitutionnelles françaises et étrangères.

Financements contractuels.

Rayonnement national et international.

Politique de publication et de valorisation remarquable.

- Points à améliorer et risques :

Etroitesse de l'équipe compte tenu de l'ampleur de son projet.

Bibliothèque à améliorer.

- Recommandations :

Renforcer les actions communes avec les autres unités de recherche, notamment l'IDEDH et l'UMR 5815.

Compenser l'étroitesse de l'équipe par la recherche de partenariats très forts dans des réseaux nationaux et internationaux.

Améliorer les relations avec une Ecole doctorale qui semble lointaine, pour cette unité, comme pour les autres unités de Montpellier.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	9
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	1
Nombre d'HDR soutenues	3
Nombre de thèses soutenues de 2006 à 2009	8
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	2

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

L'ambition scientifique du CERCOP est de penser le « nouveau » droit constitutionnel, c'est-à-dire d'étudier les bouleversements auxquels est soumise, tant sur le plan national que sur le plan européen, la notion de *constitution*. Au-delà de cet objet, les travaux du CERCOP révèlent une nouvelle appréhension de la notion de *démocratie* : certes, celle-ci continue d'être garantie par l'accès égal au suffrage, mais la montée en puissance des juridictions constitutionnelles ne permet-elle pas de considérer que la démocratie repose aussi sur la constitution, et sur ce qu'en disent les juges constitutionnels qui l'interprètent et qui l'appliquent ?

Les axes de recherche suivis par le CERCOP sont les suivants :

- L'analyse de la juridiction constitutionnelle, de son fonctionnement, de ses relations avec les institutions politiques nationales et européennes, et de sa jurisprudence se traduit par la publication de thèses, et par des chroniques de jurisprudence constitutionnelle (*Revue du Droit Public, Revue Administrative*), sans compter la participation de membres du CERCOP à des colloques internationaux. On ajoutera l'important travail confié au CERCOP par le Conseil constitutionnel : l'analyse de ses délibérations pour lesquelles l'ouverture de ses archives a été autorisée par la loi. Le CERCOP a ainsi dépouillé la période 1974-1980 et participé à la rédaction d'un ouvrage collectif : *Les Grandes Délibérations du Conseil constitutionnel* (Paris Dalloz 2009), et au colloque de restitution qui a précédé cette publication. Sur cette thématique, quatre thèses - récompensées - ont été publiées ou sont en passe de l'être et leurs auteurs ont été recrutés en qualité de PR et de MC aux universités de Lyon 3, Nice et Montpellier.

- Le *droit constitutionnel européen* est saisi à travers les jurisprudences constitutionnelles nationales, ce qui conduit à mettre en évidence les apports du fonds commun constitutionnel européen qu'elles développent. Il y a là l'esquisse d'un patriotisme constitutionnel post-national au sein d'un espace public européen qui devrait réunir les citoyens européens, liés par ce patrimoine constitutionnel commun. Cette thématique a donné lieu à l'attribution de plusieurs sujets de thèse et à des publications (ouvrages et études). Des universités d'été ont été organisées par le CERCOP, rassemblant étudiants du niveau M2 et professeurs, en provenance de toute l'Europe.



- Le dernier axe de recherches rencontre la théorie et la philosophie du droit. L'étude du droit positif, des jurisprudences constitutionnelles débouche en effet sur des questions qui interpellent ces disciplines : légitimité du juge constitutionnel au regard du principe démocratique, rapports entre droit naturel et droit positif, théories de l'interprétation, etc. Loin de récuser cet élargissement de ses perspectives de recherche, le CERCOP a jugé utile de s'en emparer. Il l'a fait de différentes manières : attribution de sujets de thèse, colloques (dont l'important colloque de l'Association française de droit constitutionnel en 2005, qui a rassemblé quelque 400 personnes, provenant des universités françaises et étrangères), publications d'ouvrages.

- **Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité du CERCOP et son intégration dans l'environnement :**

- La notoriété et le rayonnement du CERCOP apparaissent à l'évidence. La qualité de ses chercheurs est attestée par leurs succès aux procédures de recrutement de l'enseignement supérieur (qualification nationale pour les MC, 1er concours d'agrégation pour les PR), et par les récompenses qui ont permis la publication de leurs travaux. L'audience des divers travaux rattachés, à un titre ou à un autre, au CERCOP atteste de la qualité de sa production, tant individuelle que collective.

- Le CERCOP œuvre également pour la promotion de la discipline du droit constitutionnel : cette matière, longtemps confinée dans la seule 1^e année d'études juridiques, est montée en puissance et se trouve maintenant assurée de la 1^e jusqu'à la 4^e année d'études. De plus, le CERCOP a obtenu la création d'un DU de Théorie et de Philosophie du droit qui vient utilement compléter et enrichir la formation juridique délivrée à la Faculté de droit de l'université de Montpellier 1. À noter aussi la volonté affichée du CERCOP, non sans la « fermeté et la prudence » nécessaires, de se relier aux disciplines voisines, comme la science politique, l'histoire, la philosophie, l'économie ou la psychanalyse, de manière à enraciner le droit constitutionnel dans un tissu scientifique pluridisciplinaire, sans pour autant abdiquer l'originalité de son questionnement.

Dans le même ordre d'idées, on citera le Master intégré dont les enseignements sont en français, le Master européen 'Droits et politiques de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen', qui réunit les universités de Barcelone, Milan et Szczecin, les étudiants passant un semestre dans chacune des universités associées.

De même, le CERCOP participera à la MSH de Montpellier, dans le cadre de la plate-forme : « Droits de l'homme et démocratie », en liaison avec l'IDEDH.

Par la promotion de la discipline à laquelle il se rattache, au sein de son université, le CERCOP est en mesure de former et d'attirer les étudiants de 3^e Cycle, dont certains deviendront ses doctorants, avant d'obtenir le grade de docteur, puis de se qualifier pour l'enseignement supérieur. Ainsi le CERCOP participe-t-il avec succès à l'une des missions les plus difficiles de l'université : faire en sorte que l'université recrute des enseignants de qualité.

Le CERCOP assurera également des actions de formation continue en liaison avec le Conseil National des Barreaux et les écoles de formation des avocats, notamment, sur la question préjudicielle de constitutionnalité. Le magistrat de la Cour d'Appel de Montpellier, référent pour la mise en œuvre de cette question préjudicielle, devant entrer au Conseil de direction du CERCOP.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

-Le Conseil de direction, qui regroupe les 4 PR et les 3 MC du CERCOP, se réunit hebdomadairement, avec la participation de l'AI : un compte-rendu de cette réunion est transmis à l'ensemble de l'unité.

Chaque année, à la rentrée, a lieu une assemblée générale à laquelle sont conviés tous les étudiants inscrits en thèse auprès du CERCOP. Y sont également invités les étudiants du M2 Droit Public général.

Chaque mois est organisé un séminaire doctoral avec présentation par un doctorant de l'avancement de sa recherche, suivi de la discussion de l'un des trois thèmes de recherche, d'une recension des ouvrages et articles intéressant les thématiques du CERCOP et d'une information pour l'ensemble de l'équipe.

Ces réunions permettent de développer un sentiment d'appartenance chez les doctorants, ainsi qu'une connaissance mutuelle qui débouche sur une assistance réciproque, notamment dans la préparation de la thèse. La préparation des colloques est aussi l'occasion de les impliquer dans ces moments « forts » de la vie de l'unité, et de leur permettre d'approcher certains professeurs extérieurs dont ils ne connaissaient, jusque là, que les noms.



La localisation des doctorants, et, parmi eux, des ALER et ATER dans des locaux propres, facilite la communication et les échanges. Le fonds de bibliothèque pourrait certes être enrichi, mais il contient déjà une base de recherche « convenable », selon le terme utilisé par le rapport.

Il y a donc une vie collective bien organisée au CERCOP, qui passe d'abord par un encadrement efficace des recherches individuelles des doctorants. La dimension collective de la recherche n'est pas pour autant négligée, tout au contraire : la définition des projets de recherche, leur suivi et leur mise en œuvre, obéissent aussi à une gestion encadrée et efficace si l'on en juge par les résultats obtenus.

- **Appréciation sur le projet :**

Il convient, pour l'apprécier, de situer ce projet dans la perspective de la fusion des trois universités montpelliéraines : l'audience acquise par le CERCOP sera un élément important de la visibilité nationale et internationale de la Faculté de droit, devenue, après fusion, composante de l'université unique.

Tant par la qualité de son projet, comme de l'équipe qui le porte, que par son insertion locale, nationale et européenne, le CERCOP est indiscutablement l'une des unités de recherches les plus remarquables de l'université de Montpellier 1. Sa contribution au développement à la doctrine contemporaine, l'attraction qu'il exerce sur les jeunes chercheurs sont autant de marques de son apport au droit constitutionnel moderne, qui ne se limite plus à un discours exclusivement juridique sur l'Etat, mais qui n'hésite pas, avec audace et rigueur, à sortir des sentiers battus pour appréhender les multiples dimensions actuelles de l'objet « constitution ».

Centre d'Etudes et de Recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A+	A	A



Université Montpellier 1

Montpellier, le 6 mai 2010

Le Président

Ph.A/NG

Départ n°2010 - 232

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'équipe de recherche «**CERCOP**»

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe AUGE



Professeur Dominique ROUSSEAU
Directeur du CERCOP

REPONSES AUX OBSERVATIONS FAITES PAR L'AERES :

Néant